



RAPPORT d'ACTIVITE 2023

(En application de l'article L5211-39 du CGCT)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DE L'AGGLOMERATION TOULONNAISE

I/CONTEXTE

Le Syndicat intercommunal de secours et de lutte contre l'incendie de l'agglomération toulonnaise (SILIAT) a été créé par arrêté préfectoral du 11 juin 1986. Le SILIAT a transféré son corps de sapeurs-pompiers et l'ensemble de ses biens meubles au Service départemental de lutte contre l'incendie (SDIS) du Var au 1^{er} avril 1999 lors de la départementalisation des services de lutte contre l'incendie et de secours en mai 2001.

Depuis ce transfert, le SILIAT a conservé l'organisation de la surveillance des baignades durant la saison estivale, des plages de l'agglomération toulonnaise : La Mître, le Lido, l'anse mistral, l'anse des pins, Pipady, Méjean, Magaud, Pin de galle, Monaco, les Bonnettes, la Garonne, les Oursinières.

A ce titre, la surveillance des baignades fait l'objet d'une convention entre le SDIS et le SILIAT.

Le SILIAT regroupe les communes de TOULON, LA GARDE, LA VALETTE, LE PRADET et LE REVEST-LES-EAUX.

II/ GOUVERNANCE

Le conseil syndical est composé de 17 membres titulaires et de 10 membres suppléants

Représentants de la commune de Toulon : Emilien LEONI, Président – Brigitte GENEPELLI, Vice-Présidente – Guy Le BERRE (délégué titulaire) – Béatrice MANZANARES (déléguée titulaire) – Audrey PASQUALI-CERNY (déléguée titulaire) – Denis GUTIERREZ (délégué titulaire) – Jean-Charles BROSSOT (délégué suppléant) – Jade VALLIORGUES (déléguée suppléante)

Représentants de la commune de La Garde : Alain FUMAZ, Vice-Président – André BAULON (délégué titulaire) – Jean-Marc ANNEVILLE (délégué titulaire) – Michel GUILLAUDIC (délégué titulaire) – Christian GASQUET (délégué suppléant) – Laure-Hélène BAUMANN (déléguée suppléante)

Représentants de la commune de La Valette : Henri-Jean ANTOINE, Vice-Président – Alexandre RISACHER (délégué titulaire) – Virginie BRISSY (déléguée titulaire) – Luc BAGNOL (délégué suppléant) – Chantal RIUDAUVETS (déléguée suppléante)

Représentants de la commune du Pradet : Jean-Marc ILLICH, Vice-Président – Jean-François PLANES (délégué titulaire) – Christian GARNIER (délégué suppléant) – Graziella PIRAS (déléguée suppléante)

Représentants de la commune du Revest-les-eaux : Claude DEMAI, Vice-Président – Julien GAZAIX (délégué titulaire) – Jean-Marc VIZIALE (délégué suppléant) – Ingrid FASS (déléguée suppléante)

II/ELEMENTS FINANCIERS

Résultat Global de clôture 2023 :

	2023
Résultat de clôture en fonctionnement	1 979 209,61
Résultat de clôture en d'investissement	439 190,66
Résultat global de clôture	2 418 400,27

1/Les dépenses :

Le paiement de la contribution au SDIS s'est élevée à 14 844 413 euros soit + 5,7 % (+797 845 €) qu'en 2022. Cette contribution représente 95 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La surveillance des 12 plages a représenté une charge de 576 954 € pour la saison estivale 2023
La prestation de pose et de retrait du balisage s'est élevée à 62 176 €.

Le matériel de balisage a été renouvelé à hauteur de 14 171 € (nouvelles bouées), le matériel pour l'équipement des postes de secours (matériel médical, drapeaux, mobilier) a été renouvelé pour 13 818 €. Un nouveau bateau de secours a été acquis pour 38 000 €.

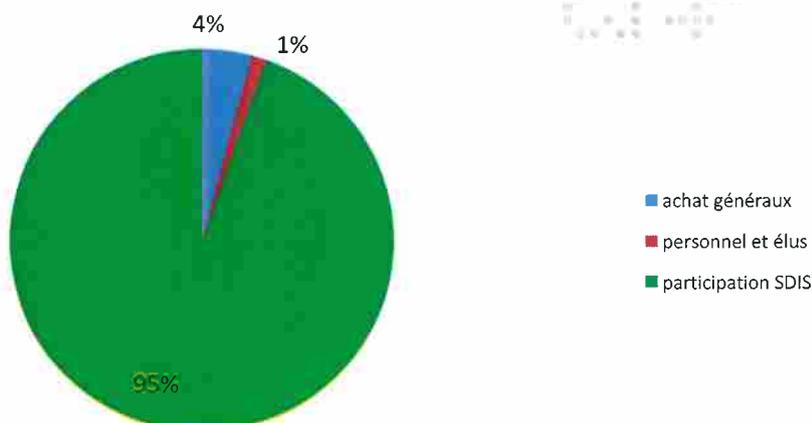
Les moyens humains :

- 1 directeur à 25%
- 1 conseiller administratif à 20%
- 1 agent administratif saisonnier (4 mois) à 20%
- Vacances pour la rédaction et le suivi d'exécution du marché public de balisage

Les emplois de directeur et conseiller administratif sont des cumuls d'emploi.

Les charges de personnel s'élèvent à 109 355 € dont 70 957 € (soit 65%) concernant le paiement au SDIS des avantages acquis conservés par l'ancien personnel sapeurs-pompiers du SILIAT (50 agents).

Répartition des dépenses de fonctionnement



2/ Les ressources :

Les recettes de fonctionnement sont composées des contributions fiscales des Communes membres, collectées par la Centre des finances publiques (sur la base de l'état fiscal n°1259) qui les reverse ensuite au SILIAT, par douzième.

En 2023, cette recette s'est élevée à 15 652 719 €, elle n'a pas complètement couvert les dépenses réelles de fonctionnement (15 693 173 €), malgré l'augmentation des recettes fiscales décidées en conseil syndical. Ceci s'explique par la forte augmentation de la contribution du SDIS de 797 845 € (cf. supra 1/dépenses). Il est prévu une nouvelle augmentation de cette contribution pour 2024, Il sera donc nécessaire d'augmenter à nouveau le produit fiscal pour l'année 2024.

III/ SURVEILLANCE DES BAINADES – SAISON 2023 :

Dans le cadre de la convention, le SDIS met à disposition les personnels formés avec l'habillement ainsi que les fournitures de bureau.

Tous les matériels (sauvetage, soins, secourisme, O², transmission, mobilier, électroménager, extinction, transport, etc....) sont mis à disposition et entretenus par le SILIAT.

Le carburant, les produits pharmaceutiques, les produits ménagers sont livrés au PC plages par le SILIAT deux fois par semaine, ce poste de secours est équipé d'informatique pour la formulation dématérialisée de toutes les demandes.

Personnel :

Sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires, sapeurs-pompiers saisonniers des Centres de secours de Toulon Centre, Toulon Ouest et La Garde détenteurs de :

- ✓ BNSSA à jour de recyclage
- ✓ PSE niveau 2 à jour de recyclage
- ✓ Permis bateau
- ✓ Attestation SBAN de moins de 5 ans pour les sapeurs-pompiers saisonniers
- ✓ Aptitude physique
- ✓ Aptitude médicale

Les inscriptions sont centralisées au centre de secours de Toulon Centre.

Les sapeurs-pompiers saisonniers sont recrutés au prorata des besoins qui sont définis par le nombre d'inscrits.

Embarcations des postes de secours :

34 sapeurs-pompiers arment au quotidien, les postes de secours des 12 plages du littoral, ce dispositif peut être renforcé en fonction d'évènement particulier, tel que le meeting aérien du 15 août.

Le SILIAT met à disposition une vedette d'intervention rapide de 7 mètres, armée par deux sapeurs-pompiers, ainsi que 6 embarcations semi-rigides de 5 mètres.

Tenue :

Tee-shirt, Short, Chaussons néoprène, Coupe-vent, Casquette, Gilet de sauvetage à bord des embarcations motorisées

Equipement radio / transmissions

- Canal VHF marine N°15 et TKG 236 / 239, 2 lignes ADSL, et 13 lignes téléphoniques
- 13 portatifs Motorola GP 340
- 3 portatifs Motorola GP 344
- 20 portatifs étanches IPX 7 NACICOM RT 320
- 4 stations mobiles NAVICOM RT 550
- Soutien technique des radios assuré par la société : RAD COMPUTER
- Soutien technique de la téléphonie assuré par Toulon Provence Méditerranée

Restauration :

Les repas à la charge des agents, sont pris sur place sans rupture de surveillance.

Missions :

- Assurer la surveillance de la baignade et des activités nautiques avec des engins non immatriculés à l'intérieur de la bande des 300 mètres.
- Réaliser les missions de prompt secours.
- Réaliser les missions dans la limite des compétences des sapeurs-pompiers, à la demande du PC plages, et du chef de service.

Bilan opérationnel de la saison estivale 2023 :Statistiques :

- Noyades : 15
- Assistance aux personnes pratiquant des activités nautiques (paddle, kayak, planche à voile) : 92
- Petits soins : 1930
- Evacuations vers un centre hospitalier (chutes, malaises...) : 105
- Rappels à la réglementation (paddle, pêcheurs, chiens, ...) : 957
- Interventions de police municipale et nationale : 72
- Evacuations par voie maritime au moyen de la vedette et des embarcations semi-rigides : 26

Ces chiffres traduisent surtout l'efficacité du travail de prévention des sauveteurs pour éviter les accidents et les noyades (c'est tout ce qui a permis d'être évité et qui amène implicitement à définir le coût du « sauvé »).

- Le nombre de petits soins varie peu d'une année sur l'autre
- Le nombre d'évacuations réalisées par voie maritime depuis les postes de secours qui ne sont pas desservis par des voies carrossables, implique la nécessité de disposer d'embarcations bien entretenues et judicieusement réparties ; 26 évacuations ont été réalisées cette année pour que les victimes puissent être prises en charges par des équipes médicales et des ambulances.

Les facteurs clé de réussite de la surveillance 2023 :

- La qualité du travail des sapeurs-pompiers qu'il est important de souligner comme chaque année.
- La qualité et la volumétrie des matériels mis à disposition par le SILIAT dans le cadre de la convention.
- Le renouvellement pour moitié du parc embarcations depuis 2020.
- La prise en charge et la coordination des actions par le SILIAT pour ce qui concerne la pose du balisage et la sécurité du meeting aérien de la patrouille de France, en lien avec le directeur des vols.
- Le soutien technique saisonnier apporté par les communes dans le cadre de la mise à disposition des postes de secours.
- Les travaux entrepris par le prestataire du balisage pour améliorer la qualité et la pérennité des ancrages qui seront reconduits en 2024 par le titulaire du marché.

